

Celtes, Indiens, Indo-Iraniens

L'intitulé de ce travail fait écho à deux titres d'un même auteur, Myles Dillon : « Celt an Hindu » (Dillon 1963), « Celts and Aryans » (Dillon 1975), dont le sous-titre « Survivals of Indo-European Speech and Society » précise l'orientation : pour l'auteur, les données rassemblées depuis ses études fondamentales « The Archaism of Irish Tradition » (Dillon 1947 a) et « The Hindu Act of Truth in Irish Tradition » (Dillon 1947 b) témoignent d'un conservatisme du domaine celtique, et en particulier irlandais, comparable à celui du domaine aryen (indo-iranien) pour la culture comme pour la langue.

Deux raisons invitent à reconsidérer la question. L'une concerne la dialectologie de l'indo-européen reconstruit et de la typologie géographique (Wagner 1969), l'autre la chronologie de la tradition indo-européenne (Haudry 1997 a). Le premier point sera évoqué ci-dessous § 1 à partir de travaux récents (Schmidt 1996, de Bernardo Stempel 1997) concluant à l'existence d'**innovations communes au celtique et à l'indo-iranien** ; le second sera examiné plus longuement à partir de cette indication nouvelle, qui invite à préciser la **période de la tradition indo-européenne** à laquelle se rattachent les concordances observées, s'il s'agit de conservations, sans oublier les **implications archéologiques**, s'il s'agit d'innovations communes, anciennes ou récentes.

1 Concordances linguistiques

Les concordances linguistiques observées depuis le début de l'étude comparative du celtique (Pictet 1837) entre les langues celtiques et les langues indo-iraniennes ont posé un problème pour lequel différentes solutions ont été proposées. Rappelons qu'il existe **trois sortes de concordances** entre langues apparentées : des **conservations communes**, qui n'indiquent pas une proximité géographique entre leurs locuteurs postérieure à celle de l'habitat commun originel ; des **innovations communes**, qui résultent normalement de la propagation sous la forme d'ondes de ces innovations sur une aire continue après la fin de la période commune. Mais certaines innovations communes résultent de **développements parallèles indépendants** qui peuvent s'être produits à distance dans l'espace et dans le temps : l'exemple classique est l'apparition des formes composées du prétérit et du passif dans différentes langues indo-européennes à plusieurs siècles d'écart.

L'**arbre généalogique** de Schleicher (1861-1862) répartit les langues indo-européennes en deux sous-groupes, celui de l'ouest (les langues *centum*, qui conservent les occlusives dorsales) et celui de l'est (les langues *satem*, qui les transforment en chuintantes ou en sifflantes). Dans ce schéma, les concordances celto-indiennes ou celto-aryennes ne peuvent s'expliquer que par une conservation commune : leur nombre exclut des développements parallèles indépendants.

Or l'existence de concordances particulières, dont certaines sont des innovations communes, entre les langues du nord (slave, baltique, germanique) a conduit Schmidt (1872) à proposer sa **théorie des ondes** selon laquelle les changements se propagent de proche en proche sur un domaine géographique continu, même s'il est divisé par une frontière dialectale comme celle qui sépare le germanique (langue *centum*) du baltique et du slave (langues *satem*).

Comme l'a montré Kretschmer (1896 : 142 et suiv.), ce schéma, qui n'est pas directement applicable aux concordances celto-aryennes ou celto-indiennes en raison de l'éloignement géographique, est néanmoins celui qu'il convient de retenir. Il suppose donc qu'elles résultent de **migrations**, et précise que ces migrations auraient eu lieu d'ouest en est, car le premier terme du verbe « croire », latin *crēdō*, vieil-irlandais *cretim*, vieil-indien *śrad-*

dhā-, avestique *zraz-dā-* a la même forme que le nom du cœur en latin *cord-* et en celtique, vieil-irlandais *críde*, mais non en indo-iranien, vieil-indien *hrd-*.

Au contraire, selon Vendryes (1918), les concordances entre plusieurs désignations institutionnelles et religieuses indo-iraniennes et « italo-celtiques » comme le nom du « roi », celui du flamine romain et du brahmane indien, le verbe « croire », etc., seraient des « **conservations** » attribuables « au fait que ces quatre pays sont les seuls du domaine indo-européen à posséder des **collèges de prêtres** » (p. 285).

Une constatation de la dialectologie, remontant à l'*Atlas linguistique de la France* de Gilliéron et Edmont, et au *Deutscher Sprachatlas* de Wrede, reprise par la linguistique aréale, a semblé offrir une meilleure solution, avec **l'archaïsme des parties latérales et isolées d'un domaine linguistique**. Dillon (1975 : 32 et suiv.), qui s'en tient au celtique, ajoute aux données lexicales de Vendryes des concordances grammaticales avec l'indo-iranien ou l'indien, qui selon lui seraient des archaïsmes typiques de la périphérie du domaine indo-européen.

Mais ce principe ne vaut que pour l'évolution qui affecte un domaine continu, comme l'était la Romania avant que la Roumanie en ait été séparée par la migration de peuples slaves au VI^e siècle. Or les Indo-Européens de la période commune ne constituaient pas un empire s'étendant de l'Inde à l'Irlande : les futurs Aryens et les futurs Celtes ne venaient donc pas nécessairement des deux extrémités opposées (et isolées) du domaine originel qui, en raison du nombre et de la précision des concordances qui définissent l'indo-européen reconstruit, devait être exigü. De plus, l'exemple du tocharien et des langues anatoliennes nous a montré que l'isoglosse *centum* : *satem* ne passe pas à travers un domaine continu. C'est pourquoi Schmidt (1996) remet en question de caractère « occidental » du celtique. De même, dans son article de 1997, Patrizia de Bernardo Stempel, après avoir rappelé quelques travaux antérieurs concluant à l'existence d'**innovations communes au celtique et à l'indo-iranien** (communes, mais non exclusives), l'emploi relatif de **yo-*, le futur en **-sye/o-*, le désidératif, apporte plusieurs confirmations à l'hypothèse d'un « voisinage temporaire des populations celtiques et indo-iraniennes » : la création d'un pronom démonstratif **syo-* ; le génitif en **-n-* du pronom de la première personne du singulier (innovation commune non exclusive) ; l'emploi comparatif (équatif en celtique) du suffixe **-tero-* ; l'adjectif verbal d'obligation en **-towyo-* ; la valeur élative du préfixe **pro-* ; une série de lexèmes ; la conjonction de coordination *uta*, commune à l'indo-iranien et au celtibère. Enfin, l'infixation de **-s(o)r-* comme marque du féminin pour les numéraux « trois » et « quatre » serait une innovation comme le genre féminin lui-même. Cet exemple me semble toutefois peu convaincant, en raison de la rareté de ce procédé morphologique de l'infixation, limité au pronom (**-sm-*) et à une classe de présents (**-n(e)-*), qui suggère plutôt un archaïsme, donc une conservation commune.

Pour les **implications archéologiques** de ces données linguistiques, l'auteur se contente d'évoquer en passant « la provenance orientale des tribus celtiques en Europe ». Mais il convient de distinguer les innovations non exclusives, partagées notamment avec le slave, le baltique, le grec, le latin, pour lesquelles une telle imprécision est admissible, des concordances exclusives pour lesquelles il convient d'être plus précis : l'habitat commun des Indo-Iraniens s'identifie à la culture d'Andronovo, située à l'est de la mer Caspienne, au 2^{ème} millénaire (Kuz'mina 2007). D'autre part, dans le domaine linguistique, il existe au moins une innovation commune exclusive au celtique et à l'iranien : la désignation celtique du « seigneur » par un dérivé en **-no-* du nom de la « pointe », **tigerno-*, vieil-irlandais *tigern*, avec ses correspondants brittoniques, et le nom propre iranien *Tigrane* (Vendryes 1940). Cette innovation commune que ne partage pas le vieil-indien doit être plus récente que les précédentes. Elle s'accompagne, comme nous le verrons, d'une innovation culturelle et de plusieurs concordances littéraires (ci-dessous § 4.4). L'une et l'autre semblent attribuables,

comme les concordances irano-germaniques, à des contacts avec les Iraniens d'Europe du premier millénaire. Il en va tout autrement des concordances exclusives celto-indiennes, qui, s'il s'agit bien d'innovations communes et non de conservations, posent apparemment un sérieux problème archéologique.

On peut résumer les hypothèses que suggèrent les nouvelles données linguistiques en faveur d'innovations communes sous la forme d'un tableau :

Interprétation des données linguistiques	Localisation	Datation
Innovations non exclusives	« orientale »	3 ^{ème} millénaire
Innovations exclusives celto-aryennes	Andronovo	2 ^{ème} millénaire
Innovations celto-iraniennes	Sud-est de l'Europe	Fin du 2 ^{ème} millénaire
Innovations celto-indiennes	?	?

2 Inventaire des concordances culturelles, religieuses, institutionnelles

Un grand nombre de concordances ont été signalées entre le monde celtique et l'Inde dans le domaine de la culture, de la religion, des institutions, de la civilisation dans les études précitées de Myles Dillon. Dillon conclut dès son intitulé (1947 a) ou dans les premières lignes de son exposé (1963 : 203), ou celto-aryenne (1975 : 17) à une parenté exclusive celto-indienne, et à un ensemble d'archaïsmes, en se fondant sur l'étude de Vendryes (1918), mais en se référant à la géolinguistique, précise qu'il s'agirait d'archaïsmes « typiques de la périphérie » du domaine indo-européen. L'objet de la présente étude n'est pas d'ajouter à ce volumineux dossier, qui s'est encore étoffé depuis, mais de distinguer soigneusement, comme on le fait en matière linguistique, entre concordances exclusives ou non, entre concordances celto-aryennes, celto-indiennes, celto-iraniennes et d'interpréter ces concordances soit comme des conservations communes, soit comme des innovations communes soit comme des développements parallèles indépendants. La datation et l'interprétation archéologique diffèrent dans ces divers cas.

Ces concordances se répartissent en trois groupes :

1° Concordances culturelles et littéraires, outre quelques concordances non exclusives dans la métrique (1963 : 205 ; 1975 : 57 et suiv.) :

- L'existence d'une poésie « bardique » nommée *nārāśamsī* en vieil indien (1947 a : 15 et suiv. ; 1963 : 206 ; 1975 : 52) ; un exposé de Vendryes sur la poésie de cour d'Irlande et du pays de Galles avait paru à l'indianiste Sylvain Lévi « presque un chapitre de l'histoire de l'Inde sous un autre nom » (1947 a : 9 et suiv. ; 1963 : 208 ; 1975 : 69).
- Le goût pour l'expression obscure, *dhvani* indien, *rhetorics* des sagas irlandaises (1947 a : 16 ; 1963 : 207 ; 1975 : 67).
- Les hymnes dialogués du Rgveda et leurs correspondants celtiques (1947 a : 9 et suiv. ; 1963 : 208 ; 1975 : 70 et suiv.).
- Le motif de l'amour entre un homme et une femme qui ne se sont pas rencontrés (1947 a : 11 et suiv. ; 1963 : 210 ; 1975 : 86).
- La quadruple « énonciation de vérité » de l'héroïne de l'histoire de Nala du *Mahābhārata* et ses correspondants celtiques (1947 a : 3 et suiv. ; 1963 : 211 ; 1975 : 88).
- Un certain nombre de récits parallèles (1947 a : 12 et suiv. ; 1963 : 211 et suiv. ; 1975 : 70 et suiv.) : Śakuntalā et le roi Cormac mac Airt, le don par le roi de ses yeux au brahmane / au druide, la hache de Paraśurāma / de Tuire Trâgmar qui arrête la marée montante, la substitution d'une victime (Śunaśepa / Conn), et de motifs similaires : les trois pas de Vishnu et les trois sauts de Mo Ling ; l'« homme pont » (Hanumat / Bendigerd Vran).

2° Concordances religieuses (1963 : 213 et suiv. ; 1975 : 125 et suiv.) :

- L'importance et les pouvoirs de la vérité (1947 a : 6 et suiv. ; 1947 b ; 1963 : 216 et suiv. ; 1975 : 127 et suiv.)
- Présence auprès des dieux d'une entité féminine semblable à la *śakti* indienne (1963 : 213).
- La trinité indienne et les dieux gaulois tricéphales (1963 : 213 et suiv.).
- Le sacrifice du cheval indien et le rituel irlandais d'intronisation royale (1963 : 214 ; 1975 : 107 et suiv.).
- La notion d'un « fruit de la récitation » de textes (1947 a : 4 et suiv. ; 1963 : 217 ; 1975 : 90, où elle est rattachée à l'énonciation de vérité).
- La correspondance entre le *hotar* indien et le *gutwater* gaulois (1963 : 218).
- Les dieux aux grands bras : Savitar, Lug (1963 : 218 ; 1975 : 139 et suiv.).
- Le « maître des animaux » indien et Cernunnos (1963 : 218 ; 1975 : 138 n.2, avec doute).
- La source céleste de la vérité (1963 : 219).
- Le dieu gaulois *Esus* et les **asuras* indo-iraniens (1975 : 138).
-

3° Concordances institutionnelles:

- La royauté (1975 : 98 et suiv.).
- La division du peuple en cinq (1975 : 103 et suiv.).
- Les trois castes de la société (1963 : 213 ; 1975 : 95 et suiv.) et le statut privilégié de la caste sacerdotale (1975 : 126 et suiv.).
- La famille des quatre générations (1963 : 220 ; 1975 : 95).
- La dépendance de la femme (1963 : 221).
- Les multiples formes du mariage (1975 : 115 et suiv.).
- Le cautionnement (1975 : 116 et suiv.) et le jeûne du créancier (1963 : 222 ; 1975 : 118).
- Le calendrier (1975 : 123 et suiv.).
- L'utilisation de chars de combat (1975 : 120).
- L'identification de la richesse au bétail (1975 : 121).
-

3 Examen des concordances

Il y a dans cette longue liste quelques rapprochements caducs comme celui (non repris dans le livre de 1975) du *hotar* indien qui est un « libateur » (**g'he-* « verser »), comme le **gudjan* germanique, et du *gutwater* gaulois, qui devait être un « invocateur », à en juger par le vieil irlandais *guth* « voix » et le parallèle du « père des prières » védique (Delamarre 2003 : 184) ; une concordance se substitue à la précédente. Par ailleurs, d'un texte à l'autre, certains exemples ont été abandonnés par l'auteur : ainsi la *geis* irlandaise « injonction », « interdit » (1947 a : 8). L'unique exemple indien qu'il cite, la partie de dés initiale du *Mahābhārata*, n'est pas valable : si le roi Yudhisthira accepte la partie de dés, c'est en raison du code d'honneur de sa caste et non d'une injonction ou d'un interdit qui aurait été prononcé à son intention ; l'auteur reconnaît (*ibid.* note 6) que l'indianiste Franklin Edgerton qu'il avait consulté sur cette question n'a pas approuvé son interprétation.

Mais là n'est pas l'essentiel. C'est, comme on l'a vu ci-dessus, le principe même de l'explication par l'**archaïsme des aires latérales** (1947 a : 19, explication reprise dans les textes ultérieurs) qu'il convient de mettre en question pour la culture comme pour la langue car, comme on l'a signalé ci-dessus § 1, elle n'est pas transposable du domaine roman au domaine indo-européen, surtout en ce qui concerne le celtique. Comme l'a rappelé Wagner

(1969 : 208), le celtique ne peut pas être considéré comme une branche marginale de l'indo-européen : « Pendant la période de La Tène, au début de laquelle (vers 600 avant J.-C.) les Celtes apparaissent dans l'histoire, le celtique était la langue la plus centrale d'Europe, ayant des contacts directs non seulement avec la plupart des autres langues indo-européennes, mais aussi avec quelques langues non-indo-européennes." D'autre part, la périodisation de la tradition indo-européenne conduit à s'interroger sur la notion même d'**archaïsme**. S'agit-il de la période la plus ancienne de la tradition indo-européenne, celle qui correspond à l'hypothèse (Haudry 1987) de la religion cosmique, de l'habitat circumpolaire et de la culture paléolithique ou mésolithique ? S'agit-il de la société des trois fonctions et des quatre cercles, dont il est admis communément qu'elle est liée à une culture néolithique de zone tempérée ? S'agit-il de la société héroïque de la période des migrations qui se prolonge à l'âge de bronze ? Les trois périodes sont bien représentées dans la tradition celtique par des vestiges qui, considérés rétrospectivement par rapport aux temps historiques, constituent tous des archaïsmes : les « Iles au nord du monde » et les faits étudiés par Jouët (2007 a) renvoient à la période la plus ancienne ; l'organisation de la société celtique remonte pour l'essentiel à société lignagère de la deuxième période, celle des quatre cercles et des trois fonctions ; que ces trois fonctions aient été institutionnalisées est une autre question, que nous retrouverons ci-dessous § 3.3. Enfin, l'existence des *fianna* montre qu'en marge de la société lignagère s'est développée, à partir des pratiques antérieures de l'initiation des jeunes garçons, une contre société typiquement « héroïque », comparable aux *vrātyas* indiens, aux *maryas* iraniens, et aux divers *Männerbünde* du monde indo-européen ancien.

3.1 Les concordances culturelles et littéraires

L'existence d'une **poésie de cour**, et d'un goût pour l'**obscurité de l'expression** ne se limitent pas à l'Inde. Les *gāthās* de Zarathushtra et les hymnes à énigmes du *Rgveda* sont tout aussi obscurs que les textes mentionnés par Dillon, et plus anciens. Mais l'obscurité ne va pas de pair avec l'ancienneté. Les poèmes des *Centuries* du poète indien du VI^e siècle de notre ère Bhartrhari sont plus obscurs que nombre d'hymnes védiques et, dans le monde germanique, la poésie scaldique scandinave est bien plus complexe que la poésie eddique, qui est elle-même déjà plus élaborée qu'un vieux poème héroïque comme le *Chant de Hildebrand* allemand (IX^e siècle). Les similitudes entre les poésies de cour indienne et celtique sont évidentes, mais ne peuvent pas s'expliquer par une conservation ou même une innovation commune : on imagine mal une cour à l'époque où les Indo-Aryens s'infiltraient en Inde par petits groupes sur leurs chariots, tels que les décrit Rau (1983 : 22 et suiv.), citant une strophe du *Visnupurāna* qui en conserve le souvenir.

La question de la **poésie « bardique »** est plus complexe. Le *narāśamsa* ou *nrśamsa*, qui pratique la *nārāśamsī*, n'est pas seulement un « barde » dont la fonction est de louer : ses emplois péjoratifs à partir du sens de « calomniateur » indiquent clairement un satiriste. Le rapport avec le monde celtique s'en trouve renforcé, mais n'est plus exclusif : la louange et la satire ont donné naissance à des genres littéraires un peu partout dans le monde indo-européen ancien, notamment en Grèce, et ce sont deux formes de pression sociale qui remontent à période commune.

Dans son exposé de 1975, Dillon (p. 70 et suiv.) reprend la théorie de l'*ākhyāna* (prose explicative reliant originellement les strophes) élaborée par Oldenberg (1883) pour les hymnes dialogués du *Rgveda* et pour les *Jātakas* bouddhiques, et l'applique à la poésie celtique. Comme il n'en propose aucun exemple iranien, on s'attendrait à une innovation celto-indienne, mais il conclut (p. 94) à un héritage indo-européen. Comme cette théorie est controversée, et semble indémontrable, la question peut être écartée.

L'« **énonciation de vérité** » n'est pas spécifiquement indienne : elle est attestée dans l'*Avesta*, *Yašt* 5, 77 : « C'est la vérité, c'est une parole sincère, ô Ardvī Sūrā Anāhitā, que j'ai

abattu autant d'adorateurs des démons que j'ai de cheveux sur la tête. Fais-moi donc un passage à pied sec à travers la bonne rivière Vitahvatī ! ». Cette concordance exclusive est datable : typique de la société héroïque, comme la « religion de la vérité » (ci-dessous), elle s'interprète comme une concordance (et probablement une innovation commune) celto-aryenne.

Chacune des concordances citées entre **récits ou motifs** appellerait une étude particulière permettant de juger de sa validité et, si elle est retenue, de déterminer si elle est celto-indienne, celto-aryenne, exclusive ou non, et si elle provient d'une innovation commune, d'un développement parallèle indépendant ou d'un commun héritage. Dans le domaine littéraire et culturel, on note que les textes celtiques ont jusqu'à présent fourni bien moins de matière à la reconstruction des formules traditionnelles que les textes indiens, iraniens, grecs et germaniques. L'*Index verborum* de Schmitt (1967) ne réunit que dix-sept formes celtiques (dont plusieurs sont les variantes dialectales d'une forme celtique commune) en face de plusieurs centaines de formes indo-iraniennes, plusieurs centaines de formes grecques et une soixantaine de formes germaniques. On ne signale que peu de concordances formulaires celto-aryennes ou celto-indiennes ; ce qui jette une certaine suspicion sur la possible conservation de trames narratives et de motifs, qu'ils soient hérités d'une période antérieure ou issus d'une innovation commune. Il est vrai que la conservation des formules et celle des trames narratives ne vont pas toujours de pair : on le constate à Rome, qui conserve par exemple la trame narrative trifonctionnelle, mais où le formulaire traditionnel est assez peu représenté.

L'image de l'aveugle et du paralytique (1975 : 84) qui se trouve dans la philosophie *Sāmkhya* (IV^{ème} siècle de notre ère) et dans le récit irlandais *L'histoire de Nera* provient d'un motif de conte : le motif N 886 (Thompson 1955). Uther (1996) montre qu'il a deux versions principales, l'une orientale (parabole édifiante), l'autre occidentale (apologue de critique sociale ou « comique des infirmités »), et qu'en raison de l'universalité des situations impliquées ce motif peut être universel. Il se retrouve dans une fable de Florian, qui l'attribue à Confucius.

Le combat du père et du fils (1947 a : 12 ; 1963 : 211) est illustrée par un exemple perse (Rustam et Sohrab du *Livre des rois*). On lui connaît divers autres parallèles, notamment celui d'Il'ja de Murom et le *Chant de Hildebrand* précité, ainsi que diverses variantes, mais aucun exemple indien. Ce motif est typique de la « société héroïque » de la fin de la période commune et de la période des migrations, celle dans laquelle les liens du sang et même l'espoir d'une survie par la descendance doivent être sacrifiés à la fidélité au chef, qui peut être un étranger au clan. On ne peut donc lui attribuer une haute antiquité. Il en va de même pour le motif voisin mentionné ci-dessous § 3.4.

3.2 Concordances religieuses

A part *Medb* « Ivresse », identifiée depuis à la *Mādhavī* du *Mahābhārata* par Dumézil (1995 : 984 et suiv.), les **entités féminines** qui figurent auprès des dieux celtiques ne portent pas des noms tirés d'abstraites comme la *śakti* indienne, et quelques déesses latines comme *Nerio Martis*.

La correspondance entre les **dieux tricéphales** et la trinité indienne est, au mieux, une innovation parallèle ; la trinité indienne (*trimūrti* « triple forme d'un être unique », tour à tour créateur, destructeur et sauveur) est récente, et ne se rattache à aucune des nombreuses triades védiques. Mieux vaudrait rapprocher le Tricéphale védique, mais aussi le Tricéphale slave *Triglav*.

La concordance entre le **sacrifice du cheval** indien, l'*Aśvamedha*, l'*October equus* et le rituel irlandais d'intronisation royale est discutée. Polomé (1994) la rejette en raison des différences manifestes de signification, déjà soulignées par Wagner (1970 : 42 et suiv.), qui

interprète le rituel irlandais à partir de conceptions proche-orientales et égyptiennes (ci-dessous § 4.5) . D'autre part, le rapport établi par Puhvel (1955) entre le non du rite indien et le nom propre gaulois *Epomeduos* a été écarté par Pinault (2007) au profit d'un rapprochement avec le nom propre grec *Hippomédōn*, qui « qualifie un homme, un guerrier par son aptitude à diriger les chevaux ».

Comme l'énonciation de vérité, qui en est une application, les **pouvoirs de la vérité** sont connus aussi de l'Iran, où elle est divinisée sous le nom d'*Arta*, apparentée à la forme indienne *rtá-*, mais en diffère par le degré radical. Elle apparaît dès les plus anciens textes, qui l'associent au dieu suprême : « la Vérité d'Ahura Mazdâ ». La concordance celto-aryenne est l'un des arguments en faveur de l'interprétation par « vérité » (en particulier dans le sens de « loyauté », « fidélité ») de l'indo-iranien **(a)рта-* auquel certains spécialistes s'efforcent de trouver un autre sens, par exemple « ordre », alors qu'ils reconnaissent à son antonyme **dhrugh-* le sens de « mensonge », « tromperie ». On notera que la concordance celto-aryenne observée ne s'étend pas au vocabulaire : le celtique **wīro-* « vrai » représente l'indo-européen **wēro-*, qui désigne la notion dans plusieurs langues d'Europe, et ignore la distinction que fait le lexique indo-iranien entre deux aspects de la notion de vérité, **(a)рта-* et **satya-*. L'importance de la vérité dans le monde celtique, et la concordance avec le monde indo-iranien, ont été confirmées depuis par Wagner (1970). Mais – outre les parallèles germaniques et grecs qui indiquent une conservation commune – il établit des connexions extérieures au monde indo-européen, notamment avec une notion égyptienne (p.9) : « The Irish *fír flatha* has its counterpart not only in the Vedic *Rta-* « (cosmic and ethic) Truth » but also in the Egyptian *Ma-a-t* « (cosmic and ethic) Truth. » » Nous verrons ci-dessous § 4.5 comment elles peuvent s'interpréter dans la conception proposée ici.

La notion d'un « **fruit de la récitation** » de textes est une concordance exclusive celto-indienne, qui peut reposer sur un commun héritage, et s'interpréter soit par une innovation commune, soit plutôt par le maintien durable de la tradition orale dans les deux domaines, et un « refus de l'écriture » (Haudry 1997 b) initialement commun à l'ensemble des peuples indo-européens. Un texte écrit est mort, et n'apporte donc aucun profit ; un texte oral est profitable à celui qui le connaît et le fait connaître, parce qu'il est vivant.

La concordance formulaire (isolée) qui semble établir l'existence d'un **dieu « aux grands bras »** représenté en Inde par Savitar, en Irlande par Lug, se heurte aux rapports de Lug avec les Jumeaux divins indo-européens, à partir des *Lugoves* gaulois et surtout de son correspondant gallois *Llew Llawgyffes* « à la main habile ». D'autre part, comme l'a indiqué Güntert (1923 : 162 et suiv.), que cite Dillon (1975 : 140), Savitar a d'autres correspondants : les « dieux aux grandes mains » des gravures pariétales de Scandinavie, de Russie méridionale et du Caucase.

Connue depuis longtemps, la concordance celto-indienne entre Cernunnos et le « **Maître des animaux** » indien *paśupāti-*, qualificatif de Rudra et d'Agni attesté depuis l'Atharvaveda, est réelle, et exclusive, mais déroutante. Dans son article de 1963, Dillon la présente en ces termes (p. 219) : « Cernunnos, le dieu cornu de l'« autel » de Paris et du chaudron de Gundestrup apparaît dans la posture bouddhique et (sur le chaudron) entouré de quatre animaux, un modèle qui ressemble étroitement à celui d'un sceau de Mohenjodaro. » Mais il exprime un doute dans son livre de 1975 (p. 138 n. 2) : « puisque ce dernier est probablement pré-aryen, on doit hésiter. » De fait, si l'identification à Rudra, dieu de la nature sauvage, et par là « maître des animaux », et à Agni à travers le « feu de la fureur » oriente vers les confréries guerrières indiennes (que transposent dans le panthéon les Maruts, fils de Rudra), et leurs homologues celtiques les Fianna, le sceau de Mohenjodaro suggère effectivement une origine étrangère au monde indo-européen, ci-dessous § 4.5.

La « **source céleste de la vérité** » est connue dans l'Avesta : c'est *Arđvī Sūrā Anāhitā*, « humide, puissante, immaculée », dite à quatre reprises « amie de la vérité », *ašaonīm*, dès la

première strophe de son hymne, le *yašt des eaux*. C'est à ce titre que pour obtenir d'elle une faveur on lui adresse une « énonciation de vérité ». On apprend par la suite qu'elle descend du ciel et se jette dans un lac qui alimente tous les cours d'eau de la terre. Il s'agit d'une concordance celto-aryenne, et probablement d'une innovation commune.

Si le théonyme gaulois *Esus* est à rapproche de la désignation vénète du dieu *aisu-* (Lambert 1994 : 106 et suiv.), le rapprochement avec les Asuras indo-iraniens s'exclut de lui-même, et il ne reste plus de la liste de Dillon aucune correspondance entre les noms de divinités celtiques et indo-iraniennes.

La comparaison récemment suggérée (Haudry 2008) entre *Epona Rhiannon* et *Aśvinī rāj* mériterait probablement une étude approfondie.

3.3 Concordances institutionnelles

Le roi celtique est « chef de tribu », vieil-irlandais *rí tuath*, comme le roi germanique, **pewdanaz*, est le chef de la **pewdō* « tribu ». L'institution prolonge celle de la société des quatre cercles, dont la tribu, **tewtā-*, est le cercle supérieur : la royauté celtique ne présente pas de concordances exclusives avec la royauté indienne ou aryenne. Le nom du roi, **rēg'-* (initialement en second terme de composé, Haudry 2009 : 424 et suiv.), est une concordance (conservation ou innovation ?) commune au vieil-indien (mais l'iranien l'ignore), au celtique, au latin, au thrace (*Rhēsos*). En revanche, la hiérarchie établie entre les rois irlandais, le *ruiri* « haut roi », le *rí ruirech* « roi des hauts rois » est une innovation parallèle à celles du *samrāt* « roi de l'ensemble » et du *mahārāja* « grand roi ». Ce pourraient être des évolutions indépendantes dues à l'extension et à la complexification des sociétés indo-européennes au deuxième millénaire ; mais les concordances exclusives mises en évidence par Delamarre (2008) entre les noms propres gaulois *Svarig-*, *Samorix*, *Anderex* et les substantifs védiques *svarājj-*, *samrājj-*, *adhirāja-* excluent cette hypothèse : il s'agit nécessairement d'innovations communes celto-indiennes.

La division de l'Irlande en « **cinquièmes** » correspondant aux quatre points cardinaux auxquels s'ajoute le centre a un correspondant approximatif dans l'Inde brahmanique : selon un passage de l'*Aitareya brāhmana*, 8,14, Indra est proclamé roi dans les six régions du monde (la sixième étant le zénith) par les divinités qui leur sont liées, et devient ainsi *samrāt*. La liaison avec le *samrāt* et le « roi d'Irlande » suggère un développement parallèle indépendant. Mais il existe une autre possibilité, si l'on adopte le rapprochement proposé par Polomé (1968) entre l'adjectif hittite *panku-* « tout entier », dont la forme substantivée au genre commun désigne l'assemblée du peuple et le numéral **pénk^we* « cinq ». Il s'agirait dans ce cas de la conservation commune d'un archaïsme, qui peut se retrouver également dans les « cinq peuples » mentionnés dès le *Rgveda*.

Comme déjà dans le premier article (Dillon 1947 a : 20), en référence à Georges Dumézil, la question essentielle de la **stratification hiérarchique de la société** est réglée en quatre lignes (1963 : 220 ; 1975 : 25) : « César nous dit que la société gauloise était divisée en trois classes, *druides*, *equites* et *plebs* qui correspondent étroitement aux trois castes indiennes *brāhmana*, *ksatriya* et *vaiśya*. On peut difficilement douter qu'il y ait là aussi la survivance d'anciennes institutions indo-européennes. » Rappelons d'abord que la concordance ne s'établit pas uniquement avec l'Inde, mais avec le monde indo-iranien dans son ensemble : l'Iran avestique connaît trois castes correspondantes, bien que leurs dénominations diffèrent. Il est incontestable que cette stratification reflète la triade indo-européenne des fonctions. Mais cette triade était-elle déjà institutionnalisée sous la forme de trois castes dès la période commune ? Ce n'est pas probable. Dumézil, qui avait envisagé cette hypothèse dans un premier temps, y a renoncé par la suite. On sait que le système des castes, encore flottant à l'époque védique, où il n'est mentionné que dans un hymne récent du *Rgveda*, se structure et se durcit : ultérieurement. Alors qu'on voit dans les Védas des nobles qui se font brahmanes,

ou l'inverse, l'Inde classique enseigne que la confusion des castes mène à l'enfer. Ce n'est donc pas un héritage institutionnel de la période indo-iranienne. Nombre de données indiennes, et notamment les traces de rivalité entre brahmanes et nobles réunies par Muir (1872), montrent qu'en Inde comme dans le reste du monde indo-européen, sauf chez les Celtes, la tradition était initialement détenue et transmise par la noblesse guerrière. C'est seulement quand son expression et surtout les pratiques correspondantes, celles du rituel, se sont complexifiées que sont apparus des professionnels, qui en Inde se sont empressés de se créer leurs propres tâches en le compliquant encore davantage. Dans le monde germanique ancien, la tradition est véhiculée par des nobles, à l'occasion par des rois, comme le Hrothgar de *Beowulf* ; par la suite, le poète de cour fait place au jongleur professionnel. Mais ici la poésie s'est dissociée du culte, celui d'une religion importée venue avec son clergé. Là où la religion héritée s'est maintenue, la constitution d'une caste sacerdotale s'est longtemps heurtée au fait que le véritable prêtre est le sacrifiant (le *yajamāna* indien), non le desservant qu'il rétribue. Tout indique donc que la concordance entre les trois castes indiennes, iraniennes et celtiques résulte en majeure partie de trois innovations parallèles et indépendantes. Toutefois, le point de départ de ces évolutions peut résulter d'une innovation commune à des populations en contact géographique.

La « **famille de quatre générations** » n'est pas une institution à proprement parler : elle correspond à une réalité banale, l'oubli dans lequel tombe d'ordinaire la génération précédente, sauf pour ceux qui accèdent à la « voie des dieux », et survivent par le souvenir. C'est celle de la société des quatre cercles.

La concordance entre le texte irlandais qui décrit et prescrit la **dépendance de la femme** « son père la garde jeune fille, son époux, une fois mariée, ses fils, quand elle est mère, sa famille, quand elle en a une, l'Eglise, quand c'est une religieuse » et le célèbre passage des *Lois de Manou* qui présente la situation dans des termes similaires, concluant « la femme n'est jamais mûre pour l'indépendance » est incontestable et semble exclusive. Mais elle ne l'est pas dans la réalité, puisque, comme le reconnaît Dillon (1975 : 115), c'est une conséquence directe de la patrilinéarité qui s'est imposée dans l'ensemble du monde indo-européen dans la société lignagère des quatre cercles, avec quelques résidus d'un système antérieur. Par ailleurs, elle ne reflète pas la conception la plus ancienne, celle qui ressort des faits qu'a réunis Frazer dans son chapitre du *Rameau d'or* sur la « succession au trône dans l'ancien Latium », et qui préside au mariage princier par « libre choix » ; conception sûrement ancienne, car elle figure dans la mythologie des Jumeaux divins et de leur sœur épouse la Fille du Soleil. Cette conception peut correspondre à une forme du système familial antérieure à la période finale de la communauté indo-européenne.

Les **multiples formes du mariage** indien et du mariage irlandais ont pour point de départ commun les trois fonctions, directement reflétées par les trois formes de mariage à Rome, comme l'a montré Dumézil dans ses *Mariages indo-européens* (Dumézil 1979). Il s'agit donc ici encore d'évolutions parallèles indépendantes.

Des trois formes de **cautionnement** représentées en Irlande, garantie d'une personne d'autorité, otage, engagement pécuniaire, les deux premières n'ont pas d'équivalent attesté en Inde, où seule la troisième est représentée. Comme le vocabulaire du prêt est très divers (Benveniste 1969 I : chapitre 16), ce qui suggère que les pratiques correspondantes sont récentes, il n'y a pas lieu d'établir un lien entre l'Irlande et l'Inde sur ce point. En revanche, le « **jeûne du créancier** » utilisé comme moyen de pression sur son débiteur est une concordance celto-indienne exclusive. Un héritage commun, et donc un archaïsme, est assez peu probable : si la pratique du prêt d'un objet, d'un outil, de matériel, etc., est ancienne, celle du prêt de numéraire, et en particulier du prêt à intérêt, est nécessairement récente, comme le numéraire lui-même. D'autre part en Inde, comme le note Renou (1978 : 166), « c'est un acte de contrainte magique, en son principe un acte religieux ... les *ksatriya* n'y ont pas part », et il

emploi, quelques lignes plus bas, le terme de « chantage ». A l'article *Athirne* de son *Dictionnaire de mythologie celtique* (à paraître), Philippe Jouët mentionne un chantage de ce genre exercé par ce poète satirique, coutumier du fait, qui « avait obtenu, en jeûnant, de Midir de Bri Léith les « trois grues de l'inhospitalité » ». On peut en conclure que la pratique était sûrement inconnue dans les temps antérieurs où il n'existait pas de caste sacerdotale. Pour récupérer ce qui leur appartenait, les guerriers devaient utiliser les mêmes moyens que pour s'emparer de ce qui ne leur appartenait pas. Reste donc l'hypothèse d'une innovation commune celto-indienne.

3.4 Concordances civilisationnelles

L'utilisation de **chars de combat** est incontestablement une innovation celto-aryenne. L'Iran y participe : le composé avestique qui désigne le noble guerrier, *raθaēštar-*, signifie au départ « celui qui se tient debout (*stā-*) sur le char (*raθa-*) ». Le guerrier a sa place à gauche (v.irl. *fochla*, v.ind. *savyasthr-*), le cocher à droite (v.irl. *faitse*). Ce n'est cependant pas une conservation commune, comme le croyait Vendryes, *LEIA* A- 84 sous *arae* : « on peut conclure que la position réciproque des deux occupants du char remonte à l'époque indo-européenne. » Mais le char de combat est inconnu dans le reste de monde indo-européen ancien. Les héros de l'Iliade se déplacent en char, mais combattent à pied. Le char de combat est connu chez les Hittites, mais ceux-ci le doivent aux Indiens du Mitanni, comme le montrent les formes indiennes qui figurent dans le traité hippologique du Mitannien Kikkuli. Il est connu au Proche-Orient (Sumer, Akkad) au deuxième millénaire. Chez les Celtes « il apparaît dans les différents foyers dès le deuxième quart du V^e siècle avant J.-C., souvent dans un contexte encore fortement marqué par le substrat hallstattien » (Kruta 2000 : 537).

Hiltebeitel (1982) a montré que la concordance civilisationnelle se double d'une concordance littéraire : il compare le combat de Cú chulainn contre son frère d'armes Fer Diad dans la *Razzia des Vaches de Cooley* avec le combat d'Arjuna contre son demi-frère Karna dans le *Mahābhārata*, et montre que le parallèle s'étend à des détails comme le rôle des cochers, tour à tour louangeurs et satiristes, à l'apparition des dieux qui se manifestent en faveur du futur vainqueur, etc. Toutefois, la concordance littéraire peut être plus ancienne que l'usage du char de combat, si comme l'indique Hiltebeitel (p. 87), après d'autres, que l'épisode du combat en char du texte irlandais peut résulter d'une interpolation.

En revanche, l'**identification de la richesse au bétail** est une conservation commune, à en juger par la désignation indo-européenne de la richesse mobilière par le nom du bétail (initialement du petit bétail à laine) **pék'u-*. Il en va de même pour la **pratique de la razzia**. Dillon (1975 : 122) y joint la **concordance formulaire** entre le nom de la rivière Boyne, vieil-irlandais *Boand*, celtique **bovo-vindā-*, et un ensemble de syntagmes et de composés indo-iranien en **gav-* **vind-* « trouver, procurer des bovins ». Campanile (1985) a précisé cette concordance et montré que la formule s'applique à une déesse qui procure des bovins à ses dévots, et Delamarre (2004) a ajouté quelques exemples celtiques continentaux. Il s'agit ici d'une concordance exclusive et probablement d'une innovation commune celto-aryenne renouvelant la formule indo-européenne des dieux « donneurs de biens » (Schmitt 1967 : § 272).

4 Essai de synthèse

Dans le domaine culturel (au sens large) comme dans le domaine linguistique (ci-dessus § 1), on distingue des concordances non exclusives et exclusives, qui peuvent être celto-aryennes, celto-indiennes ou celto-iraniennes, et pour ces diverses concordances il reste à choisir entre la conservation, l'innovation commune et le développement parallèle indépendant. Et à s'interroger sur le problème archéologique posé par les innovations communes celto-indiennes.

4.1 Les développements parallèles indépendants

L'émergence d'une « poésie de cour » a été correctement appréciée par Sylvain Lévi qui a signalé la concordance celto-indienne après avoir entendu Joseph Vendryes : « Développement parallèle d'anciennes institutions communes ? Le parallélisme aurait été favorisé par un ensemble de conditions très analogues de part et d'autre. » Cette « poésie de cour » prolonge la poésie bardique. Sont également attribuables à des développements parallèles indépendants : la complexification de l'art poétique, processus fréquent à toutes les époques dans les diverses littératures ; la hiérarchie des rois, issue de l'extension des groupes sociaux ; l'institutionnalisation des trois castes de la société à partir des « trois fonctions » : les différences de dénomination, qui se constatent même entre l'indien et l'iranien, confirme cette interprétation. Ces évolutions sont les conséquences naturelles de tendances générales. Les dieux tricéphales, qui n'ont en commun que ce trait, représentent aussi des développements indépendants. Quant à la fable de l'aveugle et du paralytique, c'est probablement un motif voyageur.

4.2 Les conservations communes

Comme on l'a rappelé ci-dessus, la tradition indo-européenne n'est pas unitaire : elle se subdivise en trois périodes très différentes et très éloignées dans le temps. La part la plus archaïque de la tradition celtique est conservée dans le domaine religieux et mythologique. Elle consiste dans les survivances de la « religion cosmique », dont les bases ont été mises en évidence par Jouët (1989 ; 2007 a), dans ses articles parus depuis, et dont on trouvera nombre de compléments et de confirmations dans Jouët (2007 b), en l'attente de son *Dictionnaire de la mythologie celtique* à paraître.

A la société des quatre cercles et des trois fonctions se rattachent les concordances relatives à la structuration de la société, à la division du peuple en cinq groupes, à la conception trifonctionnelle (mais sans l'institutionnalisation, qui vient plus tard, comme on l'a vu), à la dépendance de la femme, conséquence de la patrilinearité, aux multiples formes du mariage, reflet de la trifonctionnalité. L'équivalence de la richesse et des bovins renvoie à une société néolithique d'éleveurs. La poésie bardique a pu prendre son origine dans la société lignagère, car l'un des rôles du *bardd* gallois et du *fili* irlandais est de conserver la généalogie familiale de son patron (Dillon 1975 : 66).

Aux premiers temps de la société héroïque, qui peuvent être considérés comme une part de la période commune, même si c'est le début de la dislocation, se rattache l'importance attachée à la vérité, c'est-à-dire à la loyauté mutuelle entre membres de communautés électives comme le compagnonnage, le développement de la poésie bardique, le motif du combat du père contre son fils. C'est également à cette phase guerrière que se rattache le nom des *Celtes*, s'il équivaut au vieil-islandais *hildir* « combat » (Dillon 1975 : 22). La figure du dieu aux grandes mains remonte à la période commune, mais sans qu'on puisse préciser davantage.

Ces conservations s'observent le plus souvent à partir de concordances non exclusives. Quelques concordances exclusives celto-aryennes ou celto-indiennes sont attribuables au conservatisme de ces domaines, comme l'estimait Dillon, et ne posent, elles non plus, aucun problème particulier : quand elles reposent sur des données irlandaises, comme c'est généralement le cas, elles reflètent l'ancienneté de l'indoeuropéanisation de l'Irlande, que Kruta (2000 : 685 et suiv.) fait remonter à la fin du III^e millénaire, en accord avec Dillon et Chadwick (1974 : 4), et contre Wagner (1969 : 206). Mais on ne peut encore parler de Celtes (ci-dessous § 5). Une concordance lexicale emblématique est celle du nom du principal fleuve d'Irlande, *Shannon*, et d'un affluent du Main, *Sinn*, reposant l'un et l'autre sur **sindhna-*, avec l'indo-iranien **sindhu-*, védique *sindhu-* « cours d'eau » et NP d'un fleuve indien,

l'Indus, vieux-perse *hindu-*, nom de la province indienne de l'empire achéménide, et avestique récent *həndu-*, dans la formule *hapta həndu*, désignation d'un pays, qui correspond à la formule védique *saptá síndhava* « les sept cours d'eau ». Le sens originel de **sindh-u-*, **sindh-nā-* semble être « frontière » (**seydh-* « séparer »). Comme le montre la concordance exacte avec le nom de la rivière allemande, *Shannon* n'est pas une forme celtique, mais « vieil-européenne », c'est-à-dire indo-européenne (Schmid 1968), comme un grand nombre de noms de cours d'eau.

Mais d'autres concordances celto-aryennes reposent sur des innovations communes, qui posent un problème, s'il ne s'agit pas de développements parallèles.

4.3 Les innovations communes celto-aryennes

Outre l'utilisation de chars de combat et les débuts de l'institutionnalisation des trois fonctions, quatre concordances observées, l'énonciation de vérité, les pouvoirs de la vérité, la « vérité du roi » et la source universelle de la vérité, se rattachent à une réalité sociale mentionnée précédemment, la « société héroïque » également illustrée, comme on l'a vu, par le motif du combat du père et du fils et celui des deux amis. L'importance de la vérité, c'est-à-dire de la loyauté, au point de départ, apparaît quand la société se complexifie et que s'établissent des relations suivies entre des hommes qui ne sont pas apparentés, en particulier dans le compagnonnage. Dès lors, la cohésion sociale ne repose plus sur la loyauté naturelle entre les « parents amis » et les rapports de force avec les « étrangers ennemis ». L'équivalence entre vérité et loyauté mutuelle est reflétée par le double sens de l'adjectif **wēro-* « vrai » (latin *vērus*) et « amical » (latin *sevērus* « inimical »). La conception ne peut donc remonter à la période commune des Indo-Européens, malgré Dillon (1975 : 133). Mais ce n'est pas pour autant une spécificité aryenne, contrairement à ce qu'affirme Lüders (1951 : 40), que cite Dillon *ibid.* : le parallèle celte ignoré de Lüders plaide en faveur d'innovations communes aux deux groupes. Ces innovations sont à distinguer des conservations impliquant notamment des parallèles germaniques mentionnées au § 3.2 et rappelées au § 4.2. Comme les innovations linguistiques communes rappelées ci-dessus § 1, ces innovations culturelles supposent que les Celtes – ou certains d'entre eux – seraient entrés en contact avec la culture d'Andronovo.

4.4 Innovations communes celto-iraniennes

4.4.1 Perte du charisme royal à la suite d'un mensonge

La contrepartie de la « vérité du roi », *fír flatha*, est le « mensonge du roi », *gó flatha*, qui se traduit notamment par la défaite, la famine et les calamités agricoles et pastorales (Wagner 1970 : 41). La conception se retrouve uniquement en Iran : l'Avesta conserve le souvenir d'un âge d'or où le mensonge n'existait pas avant que le roi Yima ne l'introduise. Cet âge d'or est celui de la société lignagère de l'époque antérieure, où des relations plus simples et des situations plus tranchées offraient moins d'occasions de trahir les siens. La notion de vérité, c'est-à-dire pour l'essentiel de loyauté, s'est mêlée à la notion plus ancienne de « fortune », que l'Avesta nomme *hvarnah*, mais qui sous d'autres noms se retrouve dans l'ensemble du monde indo-européen ancien : germanique **hailaz* (neutre), latin *fortūna*, grec *τύχη*, qui repose sur l'image de la Vache d'abondance, védique *kāmadúghā*, etc. Un roi dont le règne est marqué par des échecs ou des catastrophes naturelles est chassé ou même tué : on considère que le roi infortuné a perdu la faveur des dieux. Une part des concordances englobent, comme on l'a vu ci-dessus § 3.2, la Grèce et le monde germanique. L'innovation proprement celto-iranienne est d'avoir lié la perte de la fortune à un mensonge. Dans le mythe avestique, c'est à la suite de mensonges (non spécifiés) que Yima perd successivement ses trois *hvarnah*, ceux des trois castes de la société.

4.4.2 Le cadavre livré aux oiseaux

Comme la grande majorité des peuples indo-européens anciens, les Celtes ont pratiqué à la fois l'inhumation et l'incinération (Kruta 2000 : 679, sous Incinération). Le seul peuple qui, pour éviter de souiller la Terre dans le premier cas, le Feu dans le second, ont répudié ces deux pratiques ancestrales et livré le cadavre aux oiseaux charognards – une pratique honnie chez les autres peuples indo-européens, qui la réservent aux criminels – est l'Iran mazdéen, avec ses « tours du silence ». Or une pratique similaire se retrouve, avec une autre justification, chez les Celtibères, au témoignage de Silius Italicus, *Punica*, 3, 340-343 (trad. Miniconi et Devalet, CUF) : « Ils sont venus aussi, les Celtes, dont le nom s'ajoute à celui des Ibères. Ils mettent leur honneur à périr au combat, mais jugent criminel de brûler le cadavre de ceux qui ont eu pareil trépas. Ils pensent prendre place au ciel, auprès des dieux, si le vautour affamé déchire leurs restes. » Il est difficile de voir là autre chose qu'une innovation commune à l'Iran mazdéen et à un peuple celte. Comme l'innovation commune sur laquelle repose la concordance entre le nom celtique du chef et le nom propre iranien *Tigrane*, celle-ci doit s'être produite vers la fin du II^{ème} millénaire dans les régions d'Europe occupées par des Iraniens. La désignation du chef comme « celui qui est en tête, à la pointe de la troupe » (Vendryes 1940 : 685) s'applique manifestement à la royauté guerrière de la société héroïque : à propos de la désignation vieil-anglaise du chef par *ord* « pointe », Marquardt (1938 : 251) observe : « il y a là une tonalité guerrière, car *ord* peut aussi signifier ligne de bataille » ; la même image est sous-jacente au latin *aciēs*.

4.4.3 Motifs communs aux Irlandais et aux Scythes

On connaît par ailleurs un grand nombre de motifs communs aux Irlandais et aux Scythes, dont le plus connu est celui de l'épée jetée au lac (Grisward 1969 ; 1979), mais aussi la neuvaine des Ulates et la grossesse du Narte Hæmyts (1969 : 306 et suiv.), les cuves d'eau de Cúchulainn et la naissance de Batradz (1969 : 319 et suiv.), les « Enfances de Cúchulainn » et l'enfance de Batradz (1969 : 321 et suiv.), les exploits de Cúchulainn et ceux de Batradz (1969 : 333 et suiv.), le motif de la roue de Cúchulainn et de Sozryko (1969 : 336 et suiv.). Grisward (1969 : 473) observe à propos de ces concordances irlando-scythes : « d'autant plus troublante est la rencontre *structurale* et *thématique* entre les récits des Osses et les textes épiques irlandais qu'elle s'accompagne parfois d'une identité formelle au niveau de l'expression. » Il rejette à juste titre (p. 476) l'hypothèse d'une influence tardive des Alains, car à l'époque la légende irlandaise était constituée, mais on ne saurait pour autant envisager un héritage, évoquer « une littérature indo-européenne » (p. 473) : aucun de ces motifs ne se retrouve ailleurs, pas même dans le reste du monde iranien. Ces concordances, issues d'innovations communes, d'influences mutuelles, ne posent pas de problème archéologique : « les Celtes qui furent eux-mêmes de grands voyageurs et poussèrent leurs incursions jusqu'aux rivages de la Mer Noire et de la mer d'Azov avaient colonisé les régions danubiennes. Cette « Celtique danubienne » a servi d'intermédiaire dans l'acheminement d'une influence du goût scythique vers les autres pays celtiques. » (Grisward 1969 : 476). Il existe des attestations de contacts avec les Celtes dans « certaines formes nouvelles de l'art scythe » (Grisward 1979 : 216). Par là s'expliquent également les mentions de la Scythie dans divers textes irlandais, et notamment comme lieu d'origine des Celtes. D'autre part, Wagner (1969 : 226 et suiv.) cite plusieurs concordances lexicales entre le celtique et l'iranien, et en particulier l'ossète. Ici, le point de départ est connu : il s'agit des Celtoscythes de Strabon et de Plutarque (Kruta 2000 : 531 et suiv.).

4.5 Les innovations communes celto-indiennes

Outre certaines des possibles concordances littéraires mentionnées ci-dessus § 3.1, trois concordances celto-indiennes exclusives peuvent être considérées comme des innovations communes : le jeûne du créancier, dont on a rappelé le lien avec la constitution d'une caste sacerdotale, mais qui est inconnu en Iran ; la notion de « fruit de la récitation », liée à l'oralité de la tradition, mais propre à ces deux domaines ; le Maître des animaux (Cernunnos, Paśupati). Signalées ultérieurement, la hiérarchie des rois (ci-dessus § 3.3), la concordance relative au vêtement de la mariée remise au célébrant du mariage (Mac Cana 1968) et deux concordances exclusives dans l'onomastique, *Medb-* : *Mādhavī* et *Epona Rhiannon-* : *Ásvinī Rāt* confortent les précédentes. Mais outre le problème spécifique soulevé par la présence du Maître des animaux à Mohenjo-daro (ci-dessus § 3.2 ; ci-dessous § 4.5), des innovations communes aux Celtes et aux Indiens que ne partagent pas les Iraniens semblent inconcevables, car les contacts se situent nécessairement à une époque postérieure à la rupture de l'unité indo-iranienne.

Mais tous les Indiens ne sont pas allés vers le sud en direction de l'Inde. Plusieurs groupes se sont dirigés vers l'ouest. Freu (1994 : 21 et suiv.) en distingue trois :

- Les plus nombreux se sont dirigés vers la Haute-Mésopotamie peuplée par les Hourrites : ce sont les Indiens du Mitanni, connus par l'onomastique, une série de théonymes, les termes techniques du traité hippologique de Kikkuli et les *maryannu*, dont le nom évoque les confréries de jeunes guerriers indo-iraniens. Wagner (1970 : 30) recourt à eux pour rendre compte de certaines concordances avec l'Égypte : « We know that the kings of Mitanni, who spoke an Indo-Iranian dialect, intermarried with the Egyptian aristocracy. »
- Ceux qui se sont fondus dans le peuple kassite des montagnes du Zagros ; ils ont laissé eux aussi quelques traces dans l'onomastique et la théonymie.
- Ceux qui se sont installés près de la mer Caspienne dans le Mazandéran. Ce sont les « adorateurs des *daivas* » que persécutera le roi achéménide Xerxès.

Si les contacts se sont établis avec l'un de ces trois groupes, et en particulier le troisième, ils ne sont pas plus problématiques que des contacts avec les Aryens indivis de la culture d'Andronovo – mais pas moins.

Restent les *Síndoi* que mentionne Hérodote 4,28, à côté des Scythes, qui peuvent atteindre leur territoire l'hiver, quand le Bosphore cimmérien est gelé. Apollonios de Rhodes, *Argonautiques*, 4,321-322, précise qu'aux temps des Argonautes ils habitaient la région désertique du Laurion, donc le sud de l'Attique. Or plusieurs auteurs anciens comme Ptolémée 7,2,4 mentionnent d'autres *Síndoi* et des îles *Síndai* sur la côte occidentale du golfe du Siam, dont le nom s'interprète par le vieil-indien *saindhavá-* « de l'Indus », « Indien » On peut donc se demander si les *Síndoi* d'Hérodote et d'Apollonios ne seraient pas des Indiens d'Europe, comme l'admettent Thumb Hauschild (1958 : 69), et Wagner (1969 : 209). Dans ce cas, des contacts récents (premier millénaire avant J.-C.) entre Celtes et Indiens ne seraient pas plus problématiques que les contacts entre Celtes et Iraniens d'Europe (ci-dessus § 4.4). Mais l'identification, que ne retient aucune des encyclopédies de l'Antiquité classique (Pauly-Wissowa, *Der Kleine Pauly*, *New Pauly*), est improbable : la toponymie de ces régions ne semble pas présenter de toponymes indiens, alors que les formes iraniennes abondent dans les régions voisines. Mieux vaut probablement rapprocher le nom des *Síndoi* de celui des *Sintoí* thraces et des *Sínties* de Lemnos.

4.6 Survivances « indo-méditerranéennes » ?

En ce qui concerne le « Maître des animaux », il convient peut-être d'évoquer l'aire culturelle « indo-méditerranéenne » antérieure aux Indo-Européens et aux Sémites, hypothèse de Vittore Pisani, reprise et développée par Domenico Silvestri (1974). Il en va de même pour la « Maîtresse des animaux » grecque ; mais ces auteurs ne les mentionnent pas.

Wagner (1970 : 42 et suiv.) y recourt, en référence au « common early asiatic art » de Willibald Kirfel, prolongement de la conception indo-méditerranéenne, pour rendre compte de la correspondance qu'il observe entre les notions de *Ma-a-t*, *Rta-*, *Fír*, mais cette hypothèse fait abstraction des liens qui unissent les deux dernières à la société héroïque du monde indo-européen, profondément différente de l'Égypte pharaonique et des empires proche-orientaux.

5 Le problème archéologique

La solution de facilité consisterait naturellement à situer les contacts dans un lointain passé, au III^{ème} millénaire ou même avant, s'agissant de l'aire culturelle « indo-méditerranéenne », mais il n'existe alors ni Celtes, ni Aryens, ce qui renverrait aux conservations communes de Vendryes et Dillon. Or cette hypothèse, valable pour une part des faits observés, est incompatible avec les données linguistiques nouvelles (ci-dessus § 1) et avec un certain nombre de données relatives à la culture et à la civilisation matérielle qui indiquent une date récente : notamment tout ce qui se rattache à la société héroïque de la période des migrations, comme l'importance de la vérité, aux débuts de l'institution des castes fonctionnelles, et de la prééminence nouvelle de la caste sacerdotale, ainsi que l'utilisation du char de combat, qui n'est pas antérieure au deuxième millénaire.

Conclusion

Alors que les concordances celto-iraniennes s'expliquent sans peine, les concordances celto-aryennes et celto-indiennes sont des énigmes, à étudier et à interpréter cas par cas, pour distinguer conservations communes, innovations communes et développements parallèles indépendants. Elles ne doivent pas faire perdre de vue les liens politiques et civilisationnels, qui, en plein accord avec les données archéologiques, unissent les peuples indo-européens de l'ouest, ceux dont témoignent par exemple, les concordances linguistiques celto-germaniques (Porzig 1954 : 118 et suiv., Schmidt 1996 : 20 et suiv.), celto-italiques (Porzig 1954 : 106 et suiv., Krahe 1954 : 83 et suiv.), sur lesquelles Meillet (1922 : chapitre III) avait fondée l'hypothèse contestée, mais récurrente (Watkins 1966 : 29 et n. 1, qui rejette l'hypothèse p. 50), d'un groupement dialectal « italo-celtique » parallèle à l'indo-iranien (*ibid.* chapitre II) et au balto-slave (*ibid.* chapitre IV) et les concordances linguistiques celto-italo-germaniques (Porzig 1954 : 123 et suiv., Krahe 1954 : 79 et suiv.), auxquelles on peut ajouter les formes qui s'appliquent à la fois à la fureur et à l'art poétique, celtique **wāti-*, latin *vāt(i)-* « poète », germanique **wōþa-* « fureur » et « art poétique » et une concordance morphologique : le remplacement des composés en **-pot(i)-* par des dérivés en **-no-* pour la désignation des chefs des « quatre cercles de l'appartenance sociale », concordance italo-germanique signalée jadis par Ferdinand de Saussure, à laquelle s'associe désormais le celtique avec le théonyme *Teutanus* (Haudry 2007). Il s'agit ici pour l'essentiel d'innovations communes liées entre elles, celles qui, dans le domaine de la langue, témoignent d'une parenté dialectale et d'un voisinage géographique. Or au plan culturel on ne constate que peu de concordances similaires à celles qui ont été passées en revue ci-dessus. Alors que les concordances linguistiques s'expliquent sans difficulté au plan archéologique, cette rareté constitue une seconde énigme.

Jean Haudry

BIBLIOGRAPHIE

- BENVENISTE Émile, 1969 : *Le vocabulaire des institutions indo-européennes* (2 vol.), Paris : Éditions de minuit.
- BERNARDO STEMPEL Patrizia de, 1997 : Celtico e antico indiano : in margine alle più recenti teorie, *Bandhu : Scritti in onore di C. Della Casa*, II : 717-734.
- CAMPANILE Enrico, 1985 : Old Irish Boand, *JIES*, 13 : 477-479.
- DELAMARRE Xavier, 2003 : *Dictionnaire de la langue gauloise*², Paris : Errance.
- DELAMARRE Xavier, 2008 : Indo-Gallici Reges, *Études Celtiques*, 36 : 79-84.
- DILLON Myles, 1947 a : *The Archaism of Irish Tradition*, British Academy Rhys Lecture, London : G. Cumberlege.
- DILLON Myles, 1947 b : The Hindu Act of Truth in Irish Tradition, *Modern Philology*, 44 : 137-140.
- DILLON Myles, 1963 : Celt and Hindu, *Vishveshvaranand Indological Journal*, 1 : 203-223.
- DILLON Myles, 1975 : *Celts and Aryans*, Simla : Indian Institute of Advanced Study.
- DILLON Myles, CHADWICK Nora K., 1974 : *Les royaumes celtiques*, trad. par Christian J. GUYONVARC'H, Paris : Fayard.
- DUMÉZIL Georges, 1979 : *Mariages indo-européens*, Paris : Payot.
- DUMÉZIL Georges, 1995 : *Mythe et épopée*, Paris : Gallimard.
- FREU Jacques, 1994 : Les dieux des Aryas occidentaux dans les textes cunéiformes, *LAMA*, 13 = *Nomina rerum*, hommage à Jacqueline Manessy-Guitton : 209-227.
- FREU Jacques, 2003 : *Histoire du Mitanni*, Paris : L'Harmattan.
- FREU Jacques, MAZOYER Michel, 2007 : *Les Hittites et leur histoire*, Paris : L'Harmattan.
- GRISWARD Joël H., 1969 : Le motif de l'épée jetée au lac : la mort d'Arthur et la mort de Batradz, *Romania*, 90 : 289-340 ; 473-514.
- GRISWARD Joël H., 1979 : De la mort de Batradz à la mort du roi Arthur, *Georges Dumézil à la découverte des Indo-Européens*, éd. par Jean-Claude RIVIÈRE (Paris : Copernic) : 213-217.
- GÜNTERT Hermann, 1923 : *Der arische Weltkönig und Heiland*, Halle (Saale) : M.Niemeyer.
- HAUDRY Jean, 1987 : *La religion cosmique des Indo-Européens*, Milan : Archè.
- HAUDRY Jean, 1997 a : Chronologie de la tradition indo-européenne, *Nouvelle École*, 49 : 127-131.
- HAUDRY Jean, 1997 b : Les Celtes et l'écriture, *Actes de la journée d'études du 22 juin 1996*, *AEC* : 11-20.
- HAUDRY Jean, 2007 : Teutates, *AEC Bulletin de liaison*, 47, mai-juin 2007 : 21.
- HAUDRY Jean, 2008 : Deux concordances indo-celtes, *AEC Bulletin de liaison*, 52 : 17-18.
- HAUDRY Jean, 2009 : *Pensée, parole, action dans la tradition indo-européenne*, Milan : Archè.
- HILTEBEITEL Alf, 1982 : Brothers, Friends, and Charioters : Parallel Episodes in the Irish and Indian Epics, *Homage to Georges Dumézil*, ed. by Edgar C. POLOMÉ (*JIES*-Monograph No. 3) : 85-111.
- JOUËT Philippe, 1989 : *L'Aurore celtique*, Paris : Editions du Porte-Glaive.
- JOUËT Philippe, 2007 a : *L'Aurore celtique*², Fouesnant : Yorán.
- JOUËT Philippe, 2007 b : *Aux sources de la mythologie celtique*, Fouesnant : Yorán.
- JOUËT Philippe, à paraître : *Dictionnaire de la mythologie celtique*.
- KRAHE Hans, 1954 : *Sprache und Vorzeit*, Heidelberg : Quelle & Meyer.
- KRUTA Venceslas, 2000 : *Les Celtes. Histoire et dictionnaire*, Paris : Robert Laffont.
- KUZ'MINA Elena E., 2007 : *The Origin of the Indo-Iranians*, ed. by J.P. MALLORY, Leiden Boston : Brill.
- LAMBERT Pierre-Yves, 1994 : *La langue gauloise*, Paris : Errance.
- LAMBERT Pierre-Yves, PINAULT Georges-Jean (éd.), 2007 : *Gaulois et celtique continental*, Genève : Droz.
- LÜDERS Heinrich, 1951-1959 : *Varuṅa* (2 Bde), Göttingen : Vandenhoeck und Ruprecht.
- MAC CANA Proinsias, 1968 : An Archaism in Irish Poetic Tradition, *Celtica*, 8 : 174-181.
- MALLORY J.P., 2002 : Archaeological models and Asian Indo-Europeans, in SIMS-WILLIAMS 2002 : 19-42.
- MARQUARDT Hertha, 1938 : *Die altenglischen Kennningar*, Halle (Saale) : Niemeyer.
- MEILLET Antoine, 1922 : *Les dialectes indo-européens*, Paris : E. Champion (nouveau tirage, 1950).
- MUIR John, 1872 : *Original Sanskrit Texts*, I², reprint 1967, Amsterdam : Oriental Press.
- OLDENBERG Hermann, 1883 : Das altindische Ākhyāna, *ZDMG*, 37 : 54-86.
- PICTET Adolphe, 1837 : *De l'affinité des langues celtiques avec le sanscrit*, Paris : A. Duprat.
- PINAULT Georges-Jean, 2007 : Gaulois *Epomeduos*, le maître des chevaux, in LAMBERT et PINAULT 2007 : 291-307.
- POLOMÉ Edgar, 1968 : The Indo-European numeral for « five » and Hittite *panku-* « all », *Pratidānam*. Indian, Iranian and Indo-European Studies presented to F.B.J. Kuiper, ed. by J.C. HEESTERMAN et al. (The Hague : Mouton) : 98-101.
- POLOMÉ Edgar, 1994 : L'*aśvamedha* est-il un rituel de date indo-européenne ?, *Nomina rerum*, Hommage à Jacqueline Manessy-Guitton (Nice : L.A.M.A.) : 349-361.
- PORZIG Walter, 1954 : *Die Gliederung des indogermanischen Sprachgebiets*, Heidelberg : Carl Winter.
- PUHVEL Jaan, 1955 : Vedic *aśvamedha* and Gaulish IIPOMIDVOS, *Language*, 31 : 353-354.
- RANKE Kurt (Hrsg.), 1977 □ : *Enzyklopädie des Märchens*, Berlin New York : Walter de Gruyter.
- RAU Wilhelm, 1983 : *Zur vedischen Altertumskunde*, Wiesbaden : Franz Steiner.
- RENOU Louis, 1978 : *L'Inde fondamentale*, édité par Charles MALAMOUD, Paris : Hermann.
- ROBERT Louis, 1963 : *Noms indigènes d'Asie Mineure gréco-romaine*, Paris : A. Maisonneuve.
- SCHLEICHER August, 1861-1862 : *Compendium der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen*¹, Weimar : Böhlau.
- SCHMID Wolfgang P., 1968 : *Alteuropäisch und Indogermanisch*, Wiesbaden : Steiner.

- SCHMIDT Johannes, 1872 : *Die Verwandtschaftsverhältnisse der indogermanischen Sprachen*, Weimar : Böhlau.
SCHMIDT Karl-Horst, 1996 : *Celtic : A Western Indo-European Language ?*, Innsbruck : IBS (Vorträge und Kleinere Schriften, 66).
SCHMITT Rüdiger, 1967 : *Dichtung und Dichtersprache in indogermanischer Zeit*, Wiesbaden : Harrassowitz.
SILVESTRI Domenico, 1974 : *La nozione di indomediterraneo in linguistica storica*, Napoli : Macchiaroli.
SIMS-WILLIAMS Nicholas (éd.), 2002 : *Indo-Iranian Languages and Peoples*, Oxford University Press.
THOMPSON Stith, 1955 : *Motif-Index of Folk-Literature*, Copenhagen : Rosenskilde and Bagger.
THUMB Albert, HAUSCHILD Richard, 1958 : *Handbuch des Sanskrit*, I, Heidelberg : Carl Winter.
UTHER Heinz-Jörg, 1996 : article Lahmer und Blinder in *RANKE 1977* □ 8 : 720-722.
VENDRYES Joseph, 1918 : Les correspondances de vocabulaire entre l'indo-iranien et l'italo-celtique, *MSL*, 20 : 265-285.
VENDRYES Joseph, 1940 : Un des noms du « chef » en celtique, *Mélanges Radet (= REA 42)* : 682-685.
VENDRYES Joseph, 1959 □ *Lexique étymologique de l'irlandais ancien*, Dublin : Dublin Institute for Advanced Studies / Paris : CNRS.
WAGNER Heinrich, 1969 : The Origin of the Celts in the light of Linguistic Geography, *TPS*, 1969 : 203-250.
WAGNER Heinrich, 1970 : Studies in the Origins of Early Celtic Civilisation, I Old Irish FIR « truth, oath », *Zeitschrift für celtische Philologie*, 31 : 1-45.
WATKINS Calvert, 1966 : Italo-Celtic Revisited, *Ancient Indo-European Dialects* (Berkeley and Los Angeles : University of California Press) : 29-50.
ZIMMER Stefan (éd.), 2004 : *Die Kelten. Mythos und Wirklichkeit*, Stuttgart : Konrad Theiss / Darmstadt : Wissenschaftliche Buchgesellschaft.

NOTES ADDITIONNELLES

Au cours de la Journée d'étude me sont apparues trois possibles concordances celto-indiennes :

- 1- Au cheval solaire celtique mentionné par Venceslas Kruta correspond le cheval rouge *Rohita* du livre 13 de l'*Atharvaveda*. Si les chevaux du Soleil sont largement représentés, la figuration du Soleil sous la forme d'un cheval me semble à première vue une particularité celto-indienne.
- 2- Aux « eaux divines » (*devo-*) des Celtes signalées par Jacques Lacroix correspondent les *apo devīh* de *Rgveda* 1,23,18 a, alors qu'elles sont absentes de la région centrale de l'hydronyme indo-européenne, comme il ressort de la liste de Krahe (1954 : 48 et suiv.).
- 3- Le « libérateur des eaux » celtique de Jacques Lacroix évoque la cosmogonie védique de la libération des eaux, le *vrtrahatya*, meurtre du démon Vrtra par le dieu Indra.